



Vrac calissons bronze  
Bulk calissons topping bronze

CALNBR..... (12g) .....Cdt : 1,9kg



Vrac calissous assortiment (bronze, pailleté)

Bulk assortment of small calissons  
CALOUN1 ..... (6g) .....Cdt : 1,9kg



Vrac calissous cacao pailleté et calissous pailleté

Bulk small calissons topping spangled

CALOUN2 ..... (6g) .....Cdt : 1,9kg



Vrac calissous aux épices  
Bulk small calissons with spices

VEPIC..... (6g) .....Cdt : 1,9kg

Vrac calissous aux épices papillotés  
Bulk individually wrapped small calissons with spices

VEPICPAP..... (6g) .....Cdt : 2kg

Boite traditionnelle Calissons - Décor Fêtes

Tradition box of calissons - Christmas decor

FETECAL01 ..... (220g)..... Cdt : 6pcs /1.32kg

FETECAL02 ..... (340g)..... Cdt : 4pcs /1.36kg



Réglette calissous bronze et calissous pailleté avec ruban

Rectangular box with small calissons topping spangled and small calissons topping bronze

RNOELBR ..... (110g).....Cdt : 10 pcs/1,1kg



Réglette calissous aux épices

Rectangular box with small calissons with spices

REGEPIC ..... (110g).....Cdt : 10pcs /1.1kg



Barre nougat aux épices

Nougat bar with spices

BNEPIC100 ..... (100g).....Cdt : 20 pcs/ 2kg

Sachet nougat aux épices sous flowpack  
Bag of individually wrapped nougat with spices

SNEPIC100 ..... (100g) .....Cdt : 12pcs/ 1.2kg





Assortiment marché de Noël en pâte d'amandes sous flowpack  
*Assortment of wrapped marzipan Christmas items*  
 ASSNOEL2..... (16-26g)..... Cdt : 24 pcs/ 422g



Réglotte assortiment pingouins en pâte d'amandes  
*Strip box with assortment of marzipan penguins*  
 REGPING..... (70g)..... Cdt : 10 pcs/ 700g



Père Noël en pâte d'amandes en sachet individuel  
*Individual bag of marzipan Santa Claus*  
 PERENOEL..... (25g)..... Cdt : 15pcs/ 375g



Bonhomme de Neige en pâte d'amandes en sachet individuel  
*Individual bag of marzipan snowman*  
 BONNEIGE..... (30g)..... Cdt : 15 pcs/ 450g



Assortiment pâte d'amandes aux épices sous flowpack  
*Individually wrapped items of marzipan with spices*  
 ASSNOEL1..... (15-20g)..... Cdt : 24 pcs/ 392g



Trio Ours en pâte d'amandes  
*Marzipan teddy bears*  
 OURSON..... (15g)..... Cdt : 36 pcs/ 540g



Noeuds tissus rouges et verts

Sucettes de Noël en pâte d'amandes (bonhommes de neige, père Noël et sapin)  
*Marzipan Christmas lollipops*  
 SUCNOEL..... (30g)..... Cdt : 24 pcs/ 720g



Bonhomme de Noël en pâte d'amandes sous flowpack  
*Individually wrapped marzipan gingerman*  
 GINGER15..... (26g)..... Cdt : 24 pcs/624g



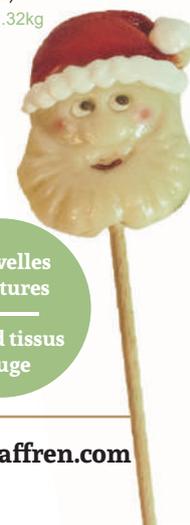
Sapin et Père Noël en pâte d'amandes  
*Assortment of marzipan Christmas trees and Santa Claus*  
 12NOEL01..... (38g)..... Cdt : 24 pcs/ 912g



Personnages de Noël assortis en boîte individuelle transparente  
*Marzipan Christmas figurines (individual box)*  
 B4838..... (52 à 58g)..... Cdt : 24pcs/1.32kg

Sucettes tête de Père Noël en pâte d'amandes  
*Marzipan Santa Claus head lollipops*  
 13SUCPNOEL..... (35g)..... Cdt : 24pcs/840g

Nouvelles peintures  
 Noeud tissu rouge



Fabriqu  en Provence

Maffren Confiseur  
 22 rue Grange Neuve  
 05300 Le Po t

T l : +33 (0)4 92 65 72 27  
 Fax : +33 (0)4 92 65 72 10  
 contact@maffren.com

www.maffren.com



Fruits fourrés assortis  
Parfums : vanille, framboise, pistache  
*Assorted filled fruits*

B3310 ..... (16g env.).....Cdt : 2.4kg



Noix assorties 3 parfums  
*Assorted filled walnuts*

B3320 ..... (16g env.).....Cdt : 2.4kg



Bigarreaux assortis 3 parfums  
*Assorted filled cherries*

B3350 ..... (16g env.).....Cdt : 2.4kg



Dattes assorties 3 parfums  
*Assorted filled dates*

B3330 ..... (16g env.).....Cdt : 2.4kg



Pruneaux assortis 3 parfums  
*Assorted filled prunes*

B3340 ..... (16g env.).....Cdt : 2.4kg

## COLLECTION 2018 Halloween



Petites citrouilles en pâte d'amandes  
*Bulk marzipan little pumpkins*

01HAL21 ..... (25g).....Cdt : 100pcs 2,5kg



Petites citrouilles chapeau en pâte d'amandes

*Bulk marzipan little pumpkins with hat*

16HAL..... (25g).....Cdt : 35 pcs/875g



Sucettes Halloween en pâte d'amandes  
*Marzipan halloween lollipops*

01HAL22 ..... (40g).....Cdt : 36 pcs /1,44kg



Assortiment de têtes de mort en pâte d'amandes sous flowpack

*Assortment of wrapped marzipan skulls*

HALTET..... (8g).....Cdt : 50 pcs/400g

Fabriqué en Provence

Maffren Confiseur  
22 rue Grange Neuve  
05300 Le Poët

Tél : +33 (0)4 92 65 72 27  
Fax : +33 (0)4 92 65 72 10  
contact@maffren.com

[www.maffren.com](http://www.maffren.com)



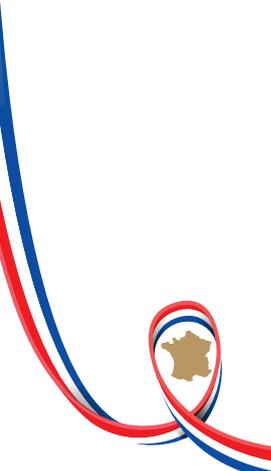
# MAFFREN Confiseur

EN PROVENCE  
DEPUIS 1945

Retrouvez l'ensemble de nos produits  
sur notre catalogue général Collection 2018-2019  
sur demande ou sur le site Internet



Pour commander adressez-vous à votre représentant ou  
contactez Maffren Confiseur



Fabriqué en Provence

Maffren Confiseur  
22 rue Grange Neuve  
05300 Le Poët

Tél : +33 (0)4 92 65 72 27  
Fax : +33 (0)4 92 65 72 10  
contact@maffren.com

[www.maffren.com](http://www.maffren.com)

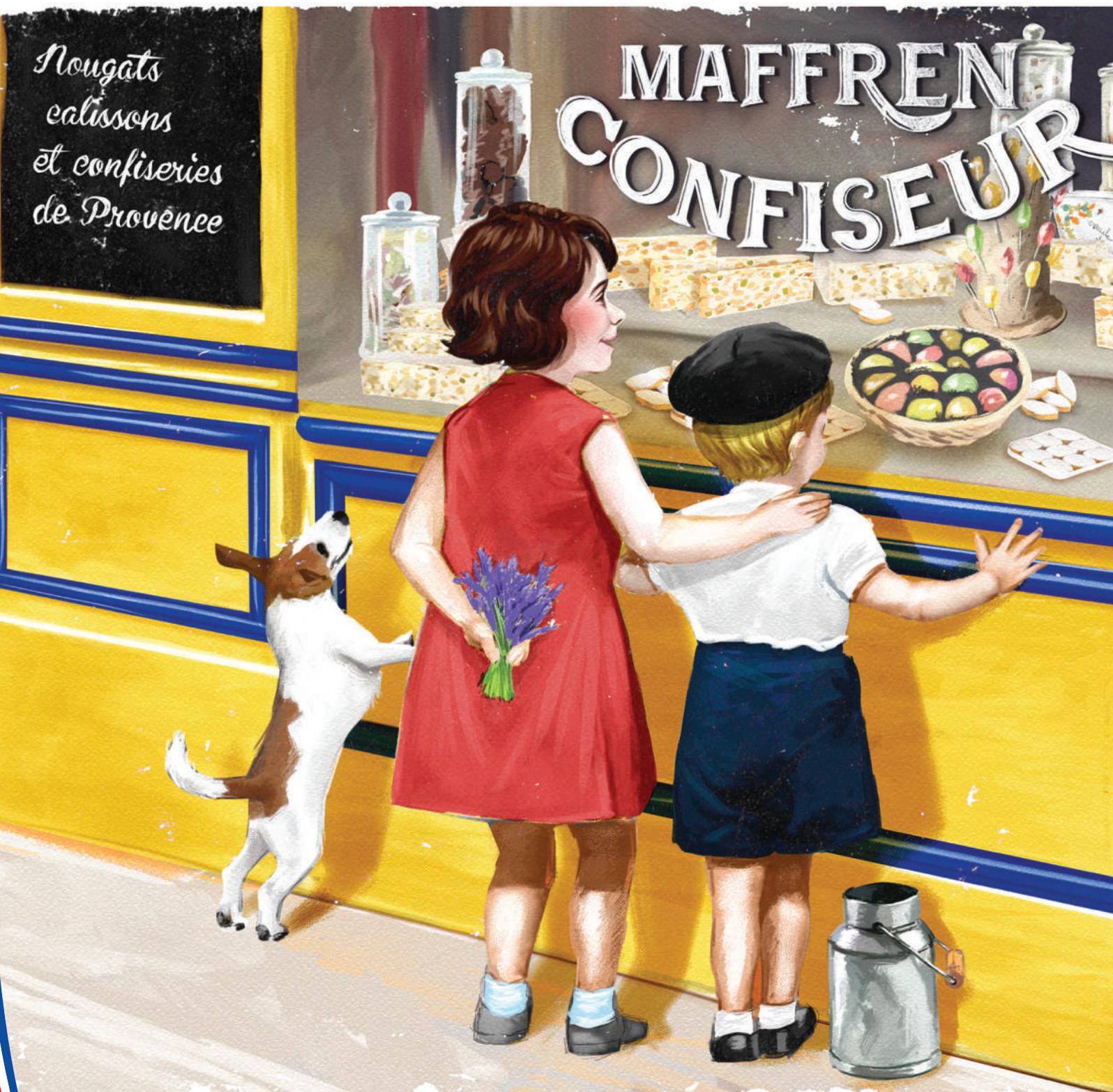


COMPLÈMENT 2018

**MAFFREN**  
*Confiseur*

EN PROVENCE  
DEPUIS 1945

CATALOGUE  
GENERAL



Fabriqué en Provence

Maffren Confiseur  
22 rue Grange Neuve  
05300 Le Poët

Tél : +33 (0)4 92 65 72 27  
Fax : +33 (0)4 92 65 72 10  
contact@maffren.com

[www.maffren.com](http://www.maffren.com)



**Calissous aux éclats de Café**

Recette à base d'éclats de café torréfié et extrait de café. Une alliance parfaite avec l'amande et les fruits confits finement broyés qui composent notre pâte à calisson.



Vrac Calissous éclats de Café sous flowpack  
Bulk wrapped small calissons with coffee chips  
CAFFLOW.....(6g).....Cdt : 2kg

Réglette Calissous éclats de Café  
Rectangular box of small calissons with coffee chips  
REGCAF.....(110g).....Cdt : 10 pcs / 1.1kg



**Calissous note florale Lavande**

Recette traditionnelle du calisson sublimée par un glaçage parfumé à l'arôme naturel de lavande. Une mariage harmonieux de saveurs Provençales.



Vrac Calissous glaçage parfumé à la Lavande  
Bulk small calissons with lavender flavored topping  
B6110LAV.....(6g).....Cdt : 1.9kg

Vrac Calissous glaçage parfumé à la Lavande sous flowpack  
Bulk wrapped small calissons with lavender flavored topping  
B6110LP.....(6g).....Cdt : 2kg

Réglette Calissous glaçage parfumé à la Lavande  
Rectangular box of small calissons with lavender flavored topping  
REGLAV.....(110g).....Cdt : 10 pcs / 1.1kg

SUPPLEMENTS 2018

PRODUITS



Glascan : Brisures de nougat pour entremets et glaces  
Glascan : crushed nougat for ice cream and desserts

A2110.....(1kg).....Cdt : 5pcs/ 5 kg



Réglette Calissous Provençal Tendance Agrumes  
Rectangular box of «Tendance Agrumes» small calissons

REGNAAG.....(110g).....Cdt : 10pcs/ 1.1kg



Sachet Caramels Vanille Fleur de Sel  
Bag of individually toffees with vanilla and salted toffee

16CHSA04.....(150g).....Cdt : 12 pcs / 1.8kg



Sachet Crottes de Dahu Céréales Praliné et Chocolat lait  
Bag of marbles coated with praline and milk chocolate

DAHUS.....(180g).....Cdt : 12 pcs / 2.16KG

Vrac Crottes de Dahu Céréales Praliné et Chocolat lait  
Bulk marbles coated with praline and milk chocolate

DAHUV.....Cdt : 5kg  
DAHUV2.....Cdt : 2.5kg



Sachet Caramels assortis Amande, Chocolat & Framboise  
Bag of individually toffees: almond, chocolate, raspberry

16CHSA05.....(150g).....Cdt : 12 pcs / 1.8kg





Coffret métal Vintage Calissous sous flowpack - Décor vitrine jaune  
Vintage box with wrapped small calissons

BJ250CAL..... (250g).....Cdt : 6 pcs/ 1.5kg



Coffret métal Vintage Nougat sous flowpack - Décor vitrine rouge  
Vintage box with wrapped nougat

BR250N..... (250g).....Cdt : 6 pcs/ 1.5kg

Assortiment de coffrets Vintage Calissous et Nougat sous flowpack - Décor vitrine rouge (nougat) & vitrine jaune (calissous)

Assortment of Vintage boxes with wrapped small calissons and nougats

ASSBCALN ..... (250g).....Cdt : 6 pcs/ 1.5kg

Assortiment de coffrets Vintage Calissous en alvéoles - Décor vitrine rouge et jaune  
Assortment of Vintage boxes with small calissons - 2 decors

ASSBRJC ..... (330g).....Cdt : 6 pcs/ 1.98kg



FACE A

FACE B

Boite fer Montagne Caramel au beurre Montagne  
«Mountain» metal box with mountain butter toffees

BFCARAMT..... (120g).....Cdt : 8 pcs/ 960g

Boite fer Montagne Crottes de Dahu : Céréales Praliné et Chocolat lait  
«Mountain» metal box with marbles coated with praline and milk chocolate

BFDAHUMT ..... (120g).....Cdt : 8 pcs/ 960g

Boite fer Montagne Nougat Miel de Montagne sous flowpack  
«Mountain» metal box with wrapped Mountain honey nougats

BFNOUMT ..... (110g).....Cdt : 8 pcs/ 880g

Boite fer Montagne Billes myrtilles enrobées chocolat  
«Mountain» metal box with blueberries coated with milk chocolate

BFMYRMT ..... (120g).....Cdt : 8 pcs/ 960g



FACE A

FACE B

Boite fer Coucou de Provence Calissous sous flowpack

«Coucou de Provence» metal box with wrapped small calissons

BFCALCP ..... (120g).....Cdt : 8 pcs/ 960g

Boite fer Coucou de Provence Nougat sous flowpack  
«Coucou de Provence» metal box with wrapped nougat

BFNOUCP ..... (110g).....Cdt : 8 pcs/ 880g



Boite fer Calissous sous flowpack  
Metal box with wrapped small calissons

BFCAL..... (120g).....Cdt : 8 pcs/ 960g



Boite fer Nougat sous flowpack  
Metal box with wrapped nougat

BFNOU..... (110g).....Cdt : 8 pcs/ 880g



Fabriqué en Provence

Maffren Confiseur  
22 rue Grange Neuve  
05300 Le Poët

Tél : +33 (0)4 92 65 72 27  
Fax : +33 (0)4 92 65 72 10  
contact@maffren.com

[www.maffren.com](http://www.maffren.com)

**MAFFREN**  
**Confiseur**

Depuis 1945



Art 1 : Sauf stipulations expresses des parties matérialisées par un écrit, toutes les transactions conclues avec la société "D.MAFFREN" seront régies par les présentes conditions générales de ventes. L'acheteur accepte irrévocablement que les présentes conditions générales soient appliquées à l'exclusion de toutes autres.

Art 2 : D.MAFFREN ne seront liés que par les engagements pris sous forme d'un écrit signé par une personne habilitée. Toute obligation qui ne serait pas matérialisée par un écrit n'aura pas de force contraignante à l'égard de D.MAFFREN. Les commandes passées sur la base de cotations journalières, où toute autre transaction de même type, seront elles aussi soumises aux présentes conditions générales de vente.

Les contrats existants ne pourront être modifiés que par voies d'avenants écrits signés des deux parties.

Art 3 : Les contrats sont réputés irrévocablement acceptés en cas de début d'exécution.

Art 4 : Toute date de livraison donnée, même si elle a été expressément convenue par les parties, ne pourra être considérée que comme une date purement indicative. Les retards de livraison ne pourront donner lieu à aucune indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

La date figurant sur le document remis au transporteur est considérée comme la date d'expédition.

Au cas où l'organisation du transport incombe au vendeur, ce dernier avise l'acheteur de la date de départ prévue.

Au cas où il incombe à l'acheteur d'organiser le transport celui-ci s'engage à prendre livraison des marchandises à la date notifiée au vendeur au moins quarante huit heures à l'avance.

Les conditions de port pour la France métropolitaine et la Corse sont les suivantes : (i) commande inférieure à 150 € H.T. : application d'un forfait de 20 € H.T. ; (ii) commande comprise entre 150 € H.T. et 249 € H.T. : application d'un forfait de 15 € H.T. ; (iii) commande comprise entre 250 € H.T. et 350 € H.T. : application d'un forfait de 10 € H.T. ; (iv) commande supérieure à 350 € H.T. : franco de port.

Art 5 : Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Toutes les taxes, droits et impositions qui seront levés postérieurement à la date de conclusion du contrat ou à la diffusion de tarif et avant l'exécution des livraisons devront être supportés par l'acheteur, ainsi que toute augmentation de taxes, impositions et droits existants intervenant au cours de l'exécution des contrats.

Art 6 : Toutes les factures devront être acquittées à 30 jours fin de mois ou à la date d'échéance telle quelle figure sur la facture et selon les modalités de paiement qui y sont mentionnées.

Le défaut de paiement à l'échéance prévue et mentionnée sur la facture entraînera, sans aucune mise en demeure préalable, l'application (i) de pénalités de retard calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement, au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi que (ii) d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (art. D.441-5 du Code de commerce français).

En cas de retard de paiement ou de rejet d'un effet de paiement bancaire, ou en cas de détérioration

de la situation financière de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toutes ses commandes, contrats ou transactions en cours ou d'exiger des garanties. Dans de telles circonstances, toutes les dettes de l'acheteur à l'égard du vendeur deviendront exigibles immédiatement.

Art 7 : Toutes les factures seront payables au siège social de D.MAFFREN, 22 rue de Grange Neuve - 05300 LE POËT, ou à un mandataire désigné conformément à la facture à moins qu'il ne soit spécifié d'autres conditions de paiements.

Cette disposition s'appliquera également aux paiements faits par lettre de crédit, par lettre de change, ainsi que par traite bancaire.

Art 8 : En cas de livraison de quantités assises sur deux contrats au moins, les quantités livrées seront imputées sur les contrats les plus anciens sauf stipulations écrites contraires.

Art 9 : Toutes les marchandises livrées par D.MAFFREN resteront la propriété de D.MAFFREN jusqu'à ce que l'acheteur ait payé dans leur intégralité toutes les sommes dues pour l'acquisition des dites marchandises (art. L. 624.16 du Code de commerce français).

Nonobstant la stipulation précédente, tous les risques liés aux marchandises seront supportés par l'acheteur dès qu'il entrera en possession desdites marchandises. Toutes les données nécessaires à l'identification des marchandises (marque, mentions portées sur les emballages) devront être maintenues en l'état de façon à ce qu'il soit possible de déterminer à tout moment le titre de propriété du vendeur sur tous les biens livrés.

Si l'acheteur n'exécutait pas à l'échéance son obligation de paiement au titre de toutes factures émises par le vendeur et après mise en demeure restée sans effet pendant trois jours, le vendeur pourra exiger que les marchandises lui soient retournées. En cas de refus, le vendeur se réserve le droit d'intenter une action devant le Président du Tribunal de Commerce compétent dans le ressort duquel les marchandises sont stockées afin que soit prononcée toute mesure de référé ordonnant le retour desdites marchandises et s'il y a lieu, la désignation d'un expert ayant pour mission de déterminer et fixer la valeur desdites marchandises.

Art 10 : Sauf dispositions contraires, les marchandises sont expédiées et voyagent au risque de l'acheteur.

Art 11 : Les destinataires sont responsables des vérifications relatives à l'état et à la qualité des marchandises, de leur conformité avec les conditions de la déclaration d'expédition et du reçu de la commande, ainsi que des vérifications relatives aux défauts apparents des marchandises. Toutes ces vérifications devant être accomplies avec le plus grand soin dès la réception des marchandises. Compte tenu du fait que les entreprises de transport ne sont responsables que pour les marchandises abîmées ou perdues etc, pendant le transit, les destinataires devront assumer la responsabilité de faire valoir leurs droits à l'encontre des transporteurs, et lesdits transporteurs ne devront pas être en droit de se fonder sur l'inadéquation de l'emballage des marchandises compte tenu de l'existence de l'obligation du transporteur de vérifier et d'approuver l'emballage au moment du départ. Aucune demande ne pourra être formulée par

l'acheteur sur le fondement de la qualité des marchandises après réception desdites marchandises, à moins qu'elle ne soit formulée par lettre recommandée dans les trois jours de la réception des marchandises.

Garantie Des Defaults Des Marchandises Vendues : Sous réserve des dispositions présentes, il sera fait application des articles 1641 à 1649 du Code civil.

Vices apparents : L'acheteur se doit de vérifier les marchandises avant de les utiliser ou bien de les revendre et, en cas de défauts, de prendre les mesures conservatoires dans l'intérêt des parties. En cas de non conformité contradictoirement constatée, signalée dans le délai de trois jours, la garantie est limitée au remplacement des marchandises livrées.

VICES CACHES : Les vices cachés doivent être signalés au vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les trois jours de leur manifestation, et devront être constatés contradictoirement par les représentants de D.MAFFREN et de ceux de l'acheteur. Aucune garantie n'est accordée si les produits ont subi une transformation par l'acheteur ou s'ils ont été revendus par l'intermédiaire de tiers ou à des tiers. La garantie est limitée au remplacement des produits livrés, le renvoi des marchandises ne pouvant intervenir qu'après accord du vendeur. La présente garantie est exclusive de tous dommages et intérêts de toute nature.

Sauf accord préalable de D.MAFFREN, celle-ci ne garantit pas l'aptitude des produits à l'usage auquel l'acheteur les destine.

Art 12 : Tout événement qui, [en absence de faute de la part du vendeur], empêche en totalité ou en partie de l'exécution du contrat ou qui nuit sérieusement à ladite exécution contractuelle sera considéré comme un cas de force majeure au sens du présent article. La force majeure inclut tout type d'incendie, les conditions climatiques extrêmes, les litiges industriels, les grèves et lock-out, l'interruption des livraisons de matières premières et de produits adjuvants ou de l'énergie destinée au fonctionnement de l'outillage de l'entreprise, le sabotage, les réglementations gouvernementales (y compris la réglementation relative aux importations et aux exportations) et les blocages liés au transport. L'obligation de délivrance du vendeur et ses autres obligations seront suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure. Si la force majeure empêche le vendeur d'exécuter ses obligations pendant plus de six mois, chacune des parties aura la faculté de mettre fin à la partie du contrat qui n'aura pas été exécutée, sans avoir à obtenir d'ordonnance judiciaire à cet effet et sans qu'il soit possible de condamner aucune des parties à payer des dommages-intérêts. La défense de force majeure pourra être invoquée par le vendeur si un événement empêchant ou nuisant sérieusement à (la suite de) l'exécution du contrat se produit à une date à laquelle le vendeur aurait dû avoir exécuté ses obligations. Les prix sont susceptibles de variations liées aux cours des Matières Premières.

Art 13 : L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de ventes ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence seront soumis au droit français.

Art 14 : En cas de litige et quelle qu'en soit la nature, le Tribunal de Commerce de GAP sera seul compétent.

Les traites ou acceptations ne font ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.